



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 21 avril 2021

COVID-19 : accélération de la vaccination et élargissement des publics prioritaires

Depuis le début de la campagne de vaccination à La Réunion, 55 749 personnes ont reçu au moins une dose de vaccination (au 18 avril). Les augmentations de créneaux de rendez-vous rendent encore possible 13 000 prises de RDV supplémentaires au cours de 4 prochaines semaines. En outre, dès la semaine prochaine, des nouvelles doses de vaccin seront livrées à La Réunion : 3000 doses viendront s'ajouter à la dotation initiale de 15 000 doses Pfizer (soit un total de 18 000 doses), permettant l'ouverture d'un plus grand nombre de plages de rendez-vous dans les centres de vaccination.

La campagne de vaccination est élargie aux personnes âgées de 55 ans et plus sans critère de pathologie. Certaines professionnels de 55 ans et plus bénéficient d'un accès privilégié. Les personnes concernées sont invitées à prendre rendez-vous par téléphone ou par internet dans les 9 centres de vaccination de l'île. Par ailleurs, le centre de vaccination Reydellet déménage à la NORDEV dès le lundi 26 avril.

Suite à l'annonce de l'élargissement des publics concernés par la vaccination ce mercredi 21 avril, le centre d'appel en charge de la prise de rendez-vous a connu une augmentation importante d'appels. La situation est revenue à la normale en mi-journée avec des moyens complémentaires qui ont été mobilisés, notamment pour face à la forte affluence des appels dans les prochains jours, chaque samedi permettant des prises de RDV téléphoniques en même quantité que les jours de semaines.

Élargissement des publics prioritaires

A compter du 21 avril, sont éligibles à la vaccination les publics suivants :

- **Toute personne de 55 ans et plus sans critère de pathologie**
- **Les professionnels de 55 ans et plus ci-après :**
 - Les professeurs des écoles, collèges et lycées ;
 - Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) ;
 - Les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) ;
 - Les professionnels de la petite enfance, dont les assistants maternels ;
 - Les personnels techniques des collectivités intervenant dans les établissements scolaires ;
 - Les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse ;
 - Les professionnels de la protection de l'enfance ;
 - Les policiers nationaux ;
 - Les gendarmes ;
 - Les douaniers ;
 - Les policiers municipaux ;
 - Le personnel de l'administration pénitentiaire (surveillants, agents du SPIP, agents administratifs et techniques évoluant dans la détention).
 - Les conducteurs de bus (ou de transports collectifs dédiés à certains publics), ferry et navette fluviale ;
 - Les conducteurs et livreurs sur courte distance
 - Les conducteurs routiers
 - Les chauffeurs de taxi et de VTC

- Les contrôleurs des transports publics
- Les agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets
- Les agents de gardiennage et de sécurité
- Les salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre-service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries
- Les salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande
- Les professionnels des pompes funèbres

Ces professionnels bénéficient de **créneaux réservés au centre de Pierrefonds et au CHU Nord**. Ils peuvent aussi prendre rendez-vous dans les autres centres de vaccination de l'île.

Retrouvez la liste de tous les publics concernés par la vaccination sur le site internet de l'ARS : <https://www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-ou-et-comment-se-faire-vacciner>

Vacciner les personnes de 75 ans et plus, une priorité

Les personnes âgées de plus de 75 ans disposent de créneaux prioritaires dans 4 centres de vaccination :

- **Au sud, à Pierrefonds**
- **Au nord, à la Nordev**
- **A l'ouest, au CHOR**
- **A l'est, à Saint-André**

Une opération de rappel est en cours par l'assurance maladie. Objectif : les sensibiliser à l'importance de la vaccination et leur proposer un rendez-vous dans l'un de ces 4 centres.

Le centre de vaccination Reydellet déménage à la NORDEV dès le 26 avril

Dès le **lundi 26 avril**, le centre de vaccination Reydellet est délocalisé à la Nordev.

A terme et en fonction de la disponibilité des doses, le site de la Nordev pourra accueillir jusqu'à 20 lignes et ainsi être transformé en centre de grande capacité de vaccination.

Les personnes ayant pris rendez-vous au centre Reydellet doivent se rendre à la NORDEV à compter du 26 avril 2021.

COMMENT SE FAIRE VACCINER ?

La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous :

- par téléphone : **0262 72 04 04** (du lundi au samedi de 8h à 17h)
- sur internet : **www.sante.fr** ou **www.lareunion.ars.sante.fr**

Documents à fournir :

- carte vitale ou attestation de droits,
- carte d'identité,
- prescription médicale du médecin traitant (pour les personnes de moins de 55 ans présentant une pathologie à risque),
- carte professionnelle/ attestation employeur/ bulletin de salaire (pour les personnels de santé au contact des patients ou personnes vulnérables et pour les professionnels de plus de 55 ans reconnus comme prioritaires)

Un bon de transport pour les personnes vulnérables :

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer seules dans un centre peuvent bénéficier d'un bon de transport pour se rendre au centre de vaccination. Parlez-en à votre médecin !

Une foire aux questions Vaccination en ligne : pour mieux répondre aux questions sur la vaccination à La Réunion, une foire aux questions (FAQ) dédiée a été mise en ligne depuis cette prochaine sur le site internet de l'ARS : <https://www.lareunion.ars.sante.fr/covid-19-ou-et-comment-se-faire-vacciner>

Contact presse

Service Communication ARS LA REUNION

Tél : 0262 93 94 55 – 0692 65 61 20

Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr